

Le mot du Maire

Droit du sol ?

Vous pensez bien que le droit du sol ne se limite pas uniquement à cette notion que tout le monde connaît bien et revendique légitimement. Mais il est concomitant aux obligations et devoirs qui, sans ceux-là, aucun droit ne pourrait exister. Et pour quoi donc ? En effet, le droit de chaque individu se transforme en devoir dès lors qu'il atteint les limites du droit d'autrui. Ce qui est d'ailleurs vrai pour tout le reste.

Le droit du sol est défini par l'ensemble des règles d'utilisation du sol en matière de construction, d'urbanisme, d'aménagement, d'exploitation et d'environnement. Ce dernier prend de plus en plus d'importance dans l'instruction d'un dossier et sera très largement renforcé par le Grenelle II. Ces textes réglementaires, élaborés au fil du temps, constituent le principal outil de travail servant à l'instruction des permis de construire et des déclarations préalables de travaux pour ce qui nous concerne le plus souvent. C'est donc dans ce cadre juridique de base que chacun d'entre nous aura eu besoin du Code Civil pour faire valoir ses droits de vue, de mitoyenneté... Il aura eu besoin du Code de la construction pour savoir si les règles de construction sont respectées dans son projet et qu'il s'inscrive complètement dans les prescriptions du Code de l'urbanisme et de l'environnement.

A ce niveau nous avons donc franchi toutes les étapes du droit universel qui s'applique sur l'ensemble du territoire français. Chacun aura compris que ce n'est pas suffisant, compte tenu de la diversité patrimoniale et culturelle des régions françaises et qu'il fallait compléter et préciser les choses localement.

Au niveau départemental, s'ajoutent donc :

- le Règlement Sanitaire Départemental définissant les conditions de construction en vue d'une utilisation décente de l'habitation.
- les prescriptions de conservation du patrimoine de l'ABF (Architecte des Bâtiments de France) que vous connaissez tous très bien et dont les prescriptions couvrent la quasi-totalité de la commune.
- la DRAC Alsace (Direction Régionale des Affaires Culturelles), intervenant plutôt sur le Patrimoine commun.
- les prescriptions des sites remarquables et protégés, tel que le Massif des Vosges, sont également mises en application par l'ABF.
- et encore toutes les prescriptions de la CCDSA, (Commission Consultative Départemental de Sécurité et d'Accessibilité), mises en œuvre par la CASIP sous l'autorité du Sous-Préfet.

A l'échelle du Piémont des Vosges nous trouvons toute la réglementation opposable du Schéma de cohérence Territorial (SCOT).

Et enfin nous arrivons au niveau communal avec le règlement du Plan d'Occupation des sols (POS) mis en œuvre par le Maire et remplacé prochainement par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont nous avons engagé l'élaboration. Je vous fais grâce de toutes les autres organisations et commissions telles que la DDT, l'ONEMA, l'ONF, l'Agence Rhin-Meuse, etc. Ils ont tous leur mot à dire si par exemple vous voulez faire des travaux dans la rivière ou dans votre forêt. Ah ! J'ai oublié le contrôle de légalité qui surveille le tout. Chaque organisation s'octroie bien évidemment son délai légal pour donner son assentiment, ce qui quelquefois nous agace, non seulement par la durée des instructions respectives, mais par un refus à la fin du compte dont l'explication reste souvent une énigme.

Voyez-vous mes chers compatriotes, le maire a finalement peu de chose à dire et pourtant c'est à lui seul que revient la responsabilité de la signature confirmant l'accord ou le refus de vos demandes d'autorisations de construire. Alors quel rôle joue-t-il exactement dans tout cela ? Le maire a deux casquettes dans le domaine du droit du sol :

Dans un premier temps, il représente l'Etat au nom duquel il signe tout document et fait appliquer la loi sous le contrôle et l'autorité directe du Préfet. Il a l'obligation de la faire respecter sans quoi il engage personnellement sa responsabilité pénale. Comprenez bien qu'aucun maire n'a les connaissances suffisantes de tous ces règlements pour instruire seul les dossiers des projets que vous lui soumettez. Il s'adosse sur un service aux compétences multiples du Département - le SDAU - et il peut faire appel à des cabinets privés dans des cas spécifiques ou dans le cas d'un litige.

Dans un deuxième temps, il représente ses concitoyens. Il met en œuvre sa politique de gestion urbanistique et d'utilisation des sols communaux. Il doit prévoir l'organisation future et le développement de sa commune en fonction des enjeux qui se présentent ou qui pourront se présenter à lui et qui devront être en cohérence avec le

mode de vie de la société actuelle et à venir. C'est justement là que la notion de développement durable est la plus concrète et dans ce sens rien ne doit être négligé ou sous évalué. Il inscrit son action le plus justement possible en phase avec la politique générale du Pays tout en préservant les intérêts de ses concitoyens et de sa commune. Il doit rester l'interlocuteur privilégié entre la population et l'Etat.

Nous sommes en plein dans l'ère de la réforme territoriale initiée par le gouvernement, ce qui nous inflige par la même occasion un changement radical de notre mode de vie. Le redéploiement des organisations territoriales fait apparaître de nouveaux enjeux et notre commune a des cartes à jouer. Alors ne passons pas à côté de l'essentiel afin que la Ville d'Andlau légitime et assume sa place. Je pense sincèrement qu'il était opportun de mettre en corrélation nos règles d'urbanisation avec toutes ces évolutions découlant directement ou indirectement d'une mondialisation dont nous n'avons pas forcément la maîtrise, mais qui impactera inéluctablement notre quotidien. Le maire ne peut rien s'il ne peut s'adosser à son Conseil Municipal et il ne le peut encore moins sans l'appui de la population.

Je compte bien sur chacun d'entre vous pour construire ensemble l'outil urbanistique indispensable au développement de notre Commune. Mais n'oublions pas mes chers compatriotes, que nous devons le faire dans l'unique esprit de l'intérêt collectif et pour le futur de notre société car nous ne sommes que les passants d'un temps.

Fabien BONNET
Le Maire

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2010

La séance a été présidée par le Maire, M. Fabien BONNET, en présence de 14 conseillers.

Absents excusés :

- Mme WACH Caroline qui a donné procuration à M. FRANTZ Thierry
- Mme WINE Sabine qui a donné procuration à M. Etienne JUND

M. le Maire salue le public en le remerciant de son intérêt pour les affaires de la commune. Il rappelle à l'intention des conseillers que les procurations doivent être séparées de la lettre d'excuse.

Point 1) P.V de la séance du 09 septembre 2010

Le Procès-verbal de la séance du 9 septembre 2010 n'a pas fait l'objet d'observations concernant sa rédaction et a été approuvé et signé par tous les conseillers présents.

M. FRANTZ Thierry a été désigné comme secrétaire de séance.

Point 2) Rapport de la Commission d'Appel d'Offres

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 20 septembre 2010. M. Michel SEYFRID, membre de la commission présente le point.

A l'ordre du jour figurait :

a) Entretien du système campanaire des églises :

Deux offres ont été présentées, à savoir :

- Société André VOEGELE de STRASBOURG pour un montant de 287,04€TTC
- Société BODET de SAINT NICOLAS-DE-PORT pour un montant de 574,08€ TTC

La Commission d'Appel d'Offres a attribué la mission à la Société VOEGELE

Un refus motivé a été adressé à la société BODET, conformément à la loi.

b) Rénovation d'une sépulture remarquable du cimetière, voisine du caveau de la famille Stoltz

Trois offres ont été présentées, à savoir :

- Société COSSUTTA de BARR pour un montant de 729,56€TTC
- Société BONNET de BARR pour un montant de 777,40€TTC

- Société ALGRA d'ANDLAU pour un montant de 803,71€TTC
La Commission d'Appel d'Offres a attribué la mission à la société COSSUTTA.

c) Diagnostic structurel du Hall des Sports

La mission consistait en l'élaboration et la rédaction du cahier des charges, réalisation du diagnostic avec note de calcul et chiffrage des solutions possibles. Aucune offre n'est parvenue en Mairie suite à l'avis d'Appel public à la concurrence. La Commission d'Appel d'Offres a proposé de renoncer pour le moment à toute consultation.

M. le Maire relate l'entretien qu'il a eu avec un ingénieur structure. Le bâtiment ne présente pas de risque majeur ainsi que la charpente mais le déplacement de cette dernière serait plus onéreux que son remplacement. La construction d'un nouveau bâtiment serait difficilement finançable par la commune seule et s'inscrirait plutôt dans le cadre d'une réalisation intercommunale.

L'ensemble des décisions de la Commission d'Appel d'Offres est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal

Point 3) Transformation du POS en PLU : avis d'appel public à la concurrence : désignation du bureau d'étude

M. KIEFFER Pierre, membre de la commission, présente le point.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 11 octobre 2010 pour l'ouverture des plis qui a donné les résultats suivants :

Bureau ESPAYS	35 700,60 €TTC
OTE Ingénierie	37 996,92 €TTC
Bureau VIDALE-BOURDIN	31 096,00 €TTC
Agence ADAUHR	47 098,48 €TTC
Bureau TOPOS	31 066,10 €TTC

M. le Maire précise que même en l'absence d'obligation légale, il souhaite associer la Commission d'Appel d'Offres pour garantir une entière transparence, car beaucoup de dossier PLU connaissent des recours. Le SDAU, assistant du maître d'ouvrage, lors de la deuxième réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 25 octobre, a présenté les offres des candidats après examen.

L'évaluation était basée à hauteur de 30% sur le prix et de 70% sur la méthodologie. La Commission a proposé à M. le Maire, pouvoir adjudicataire, de retenir le bureau TOPOS qui présente une équipe complète comportant en plus un juriste.

La transformation du POS en PLU devient une nécessité. Le POS actuel est en effet devenu désuet et ne correspond plus aux nécessités futures (cohérence avec le SCOT, volet environnemental Grenelle II).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine l'attribution du marché d'études au bureau TOPOS pour un montant de 31 066,10 €TTC et charge M. le Maire de signer le marché au nom de la Commune.

Point 4) Création d'une Commission « Plan Local d'Urbanisme »

Les travaux préparatoires à la transformation du POS en PLU étant particulièrement ciblés, il est proposé de créer une Commission PLU spécialement chargée de cette étude, mais qui continuera, bien entendu, à être débattue au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sur proposition de M. le Maire

DESIGNE - M. JUND Etienne, M.FRANTZ Thierry, Mme WACH Caroline, Mme BIANCHI Raymonde, M. EFFINGER Raymond, M. MORITZ François et M. SEYFRID Michel
Comme membres de la Commission PLU, M. le Maire étant Président de droit.

Point 5) Forêt communale : approbation de l'état d'assiette 2012

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes » qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage.

Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et les volumes prévisionnels pour les groupes de régénération. Des modifications du programme prévu par l'aménagement peuvent cependant être prévues (annulation, ajournement ou anticipation) compte-tenu de l'état du peuplement ou de demandes du propriétaire. Ces possibilités de modification sont cadrées par le Code Forestier.

Cette approbation de l'état d'assiette n'entraîne que la décision de marteler les coupes inscrites. Après martelage entre octobre 2010 et août 2011, ces coupes seront inscrites à l'EPC (Etat prévisionnel des coupes) de l'exercice 2012 qui sera soumis au Conseil Municipal pour approbation fin 2011. C'est bien l'approbation de l'EPC qui engagera alors une décision de commercialisation des produits de la coupe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'état d'assiette 2012.

M. FRANTZ Thierry précise que l'évaluation des coupes de bois par l'ONF se réalisera dans un deuxième temps et sera soumise à la commune pour accord. ANDLAU participe financièrement au fonctionnement du système à travers le SIVU qui rémunère directement les bûcherons.

Point 6) Convention avec l'Etablissement Public Foncier Local (EPF) du Bas-Rhin – mission d'acquisition du Terrain des Sœurs

Par arrêté du 10 décembre 2007, M. le Préfet du Bas-Rhin a créé l'EPF du Bas-Rhin. Le Conseil Municipal, quant à lui, s'est prononcé par délibération des 23 août et 18 octobre 2007 pour la création de cet établissement, l'adhésion de la commune à celui-ci, et l'instauration de la TSE.

L'EPF est compétent pour réaliser, tant pour lui-même que pour le compte de ses membres, toute acquisition foncière ou immobilière en vue de la constitution de réserves foncières ou de la réalisation d'actions ou d'opérations d'aménagement.

Le programme d'intervention est élaboré en fonction des besoins exprimés par les collectivités adhérentes qui restent maîtres de leurs politiques et moyens d'action foncière, l'EPF mettant à disposition son expertise, ses capacités financières et techniques.

Le point qui nous intéresse concerne le terrain que la congrégation des Sœurs souhaite vendre et situé section 3 parcelle 232 d'une surface de 25,65 ares rue Frère Albert Martiny.

M. le Maire précise que cette parcelle est inscrite au POS comme réserve foncière qui pourra servir de parking en attendant, mais aucun aménagement n'y est prévu pour le moment.

M. EFFINGER et Mme BIANCHI évoquent les problèmes d'accès et de gestion des flux de circulation sur ce terrain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- APPROUVE** les conditions générales d'intervention de l'EPF du Bas-Rhin régies par les articles L. 324-1 à 324-10 du Code de l'urbanisme et, en particulier, les modalités de portage et financières précisées dans le règlement intérieur de l'EPF du Bas-Rhin, approuvé par le Conseil d'Administration dudit Etablissement ;
- DEMANDE** à l'EPF du Bas-Rhin d'acquérir, de porter et de gérer la parcelle du terrain cadastrée section 3 n° 232 d'une emprise foncière de 25,65 ares sur son ban communal, en vue d'y réaliser un aménagement de parking ;
- APPROUVE** les dispositions des projets de conventions de portage foncier et de mise à disposition du bien, annexés à la présente délibération et d'autoriser M. Fabien BONNET, Maire d'ANDLAU, à signer les dites conventions nécessaires à l'application de la présente, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF du Bas-Rhin.

Point 7) Vente du terrain communal section 13

M. SEYFRID Michel quitte la salle.

Par délibération du 09 septembre 2010, le Conseil Municipal a approuvé le principe de l'échange du terrain communal parcelle n°505 de 1,93 are situé en zone UB entre M. SEYFRID Michel pour 1,24 are et M. DICKELY Charles pour 0,69 are avec des terrains situés en zone NA leur appartenant en tenant compte du prix moyen pondéré issu des cessions relevées sur la commune par le service des Domaines.

M. DICKELY Charles souhaite à présent acquérir les 0,69 are de la parcelle communale mais sans procéder à un échange.

Dans ces conditions, et vu l'absence de compensation par échange, il est proposé au Conseil Municipal de fixer le prix de vente pour les 0,69 are et de charger M. le Maire d'exécuter la transaction par acte administratif.

M. le Maire donne lecture de l'avis du Service des Domaines, sollicité entretemps pour la détermination de la valeur vénale des terrains concernés.

Le terrain en zone UB est évalué à 3 500€l'are et celui en zone NA à 1 000€l'are. La valeur des terrains constructibles sur ANDLAU étant bien supérieure, il est proposé de fixer le prix de l'are du terrain communal à 10 000€ soit un prix de vente de 6 900€

M. le Maire précise que l'intérêt d'un échange pour la commune était de constituer une réserve pour des aménagements futurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **par 16 voix pour et 1 abstention (M. le Maire)**

APPROUVE la vente de 0,69 are de la parcelle communale à M. DICKELY au prix de 6 900€

CHARGE M. le Maire d'en faire la proposition au demandeur

APPROUVE le maintien en l'état actuel de la parcelle communale (abandon de tout échange avec les parties) en cas de refus.

M. SEYFRID Michel rejoint la salle.

Point 8) Rénovation de l'éclairage public quartier des Castors : approbation du lancement des études pour une nouvelle phase

Par délibération du 24 août 2006, le Conseil Municipal a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre avec le bureau Est Ingénierie de STRASBOURG pour un montant de 17 342,00€TTC correspondant à des travaux d'éclairage public à réaliser en plusieurs tranches.

Le bureau EGIS AMENAGEMENT (nouvelle dénomination) propose de compléter sa mission par la réalisation d'un nouveau document de consultation des entreprises (DCE) pour

l'éclairage des rues des Violettes, Glycines, Roses, Capucines, Muguet et le Square des Pervenches pour un montant de 2 750,00 €HT à prévoir au budget primitif 2011 portant ainsi la mission de maîtrise d'œuvre à 17 250€HT.

L'analyse et le résultat de la consultation pourraient être connus avant fin décembre.

M. le Maire précise que des travaux touchant l'eau pluviale seront réalisés à partir du mois de mars 2011 et qu'il serait judicieux de mettre à profit ce chantier pour réaliser cette nouvelle phase de rénovation de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal est prié d'approuver la réalisation des études pour cette nouvelle tranche et l'inscription de la dépense correspondante au budget 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le lancement de la nouvelle phase d'études

L'INSCRIPTION de la dépense au Budget Primitif 2011

CHARGE M. le Maire de signer le marché pour un montant de 2 750€HT

DEMANDE une vérification quant au montant total de la mission

Point 9) Mise à disposition d'agents et de matériels : tarif balayeuse

Les agents de la commune sont amenés à intervenir pour les missions d'ordre public mais dont les dépenses engendrées sont facturables. Pour ce faire, il convient de déterminer les tarifs à appliquer, tant pour le matériel que pour les agents.

M. le Maire signale également qu'il a été sollicité par les communes d'Eichhoffen et de Mittelbergheim pour la mise à disposition de la balayeuse avec conducteur.

COUT BALAYEUSE :

- Fonctionnement		
(heures de marche x carburant à l'heure)	600h x 4,92€	2 952,00 €
- Balais neufs		200,70 €
- Amortissement annuel (sur 15 ans)		6 243,12 €
- Révision annuelle		<u>1 000,00 €</u>
	TOTAL	10 395,82 €

Soit un coût à l'heure de 10 395,82/600 17,32 €

CONDUCTEUR

Coût horaire salaire moyen 16,00 €

FRAIS ADMINISTRATIF

Tenu et suivi du dossier, facturation, papier 12% 3,99 €

37,31 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'appliquer un tarif de 37,50 €de l'heure soit 150,00 €la demi-journée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le principe de la mise à disposition et le tarif de 37,50€de l'heure

Point 10) Convention d'occupation pour un relais de téléphonie mobile avec Bouygues Télécom : signature d'un avenant

La Commune a signé en date du 26 octobre 2001 une convention d'occupation autorisant la société Bouygues Télécom à installer et à exploiter un relais de téléphonie mobile dans le clocher de l'Abbatiale Sainte-Richarde.

Cette exploitation est sujette au versement d'une redevance indexée sur l'indice du coût de la construction (5 303,29 € en 2007 – 5 571,18 € en 2008 – 6 064,24 € en 2009 – 5 815,76 € en 2010).

Vu la baisse enregistrée cette année, l'exploitant propose de modifier l'indexation en remplaçant l'indice du coût de la construction par une augmentation annuelle fixe de 2 %. Cette modification nécessite la signature d'un avenant au contrat.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer quant à cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, rejette la proposition de Bouygues Télécom

Point 11) Budget eau : décision modificative n°2

Un réajustement au niveau du poste « Amortissement » nécessite de prendre la décision modificative suivante :

Compte 6811 : +1,00 €

Compte 618 : -1,00 €

Budget communal : décision modificative n°3

L'acquisition d'une armoire ignifuge pour la conservation des registres d'état civil (obligation imposée par la loi) nécessite également de prendre la décision modificative suivante :

Compte 2184 – Mobilier : + 6 000,00 €

Compte 2151 – Voirie : - 6 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget eau

APPROUVE la décision modificative n°3 du budget communal

Sur demande de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'inscription du point supplémentaire suivant à l'ordre du jour.

Point 12) Rue Joffre : Travaux de raccordement des gouttières – convention de remboursement

Les travaux d'aménagement de la rue du Maréchal Joffre ont été mis à profit pour demander aux riverains n'ayant pas d'autre possibilité technique, de raccorder leur gouttière sur le collecteur d'eau pluviale.

18 propriétaires sont concernés par cette obligation légale à leur charge et les coûts relevés s'échelonnent entre 300 et 3 000€ selon la complexité technique rencontrée (ces travaux ne concernent donc pas les marchés signés par la commune avec les entreprises).

Toutefois, vu l'importance de certaines sommes, il est proposé au Conseil Municipal de régler l'entreprise dans les délais légaux et d'établir avec le propriétaire concerné une convention de remboursement échelonné facture détaillée à l'appui.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

APPROUVE le règlement préalable des travaux par la commune

la signature d'une convention de remboursement échelonné avec chaque propriétaire.

Point 13) Communication et divers

▪ M. le Maire fait part des informations suivantes :

- courrier de l'Association des Maires de France concernant l'organisation d'une formation pour les élus par l'Ecole nationale du génie de l'eau et de l'environnement à STRASBOURG le samedi matin.

- extrait de presse concernant l'instauration de zones bleues à MOLSHEIM ; BARR également y songe en remplacement des parcmètres. M. le Maire informe le Conseil de l'agrément informatique mise en place pour la gestion des contraventions et la formation suivie par notre ASVP Thierry CHRISTMANN à la police municipale de BARR (80 heures de formation). De nombreuses incivilités routières ont été relevées et pour le moment des « papillons » d'avertissement mis sur les pare-brises.

- le courrier du SMICTOM qui demande la distribution de son journal Tri n°19 par la commune

- prochain et dernier Conseil Municipal 2010 : jeudi 16 décembre 2010 à 20h00.

▪ M. FRANTZ Thierry relate la réunion à la Communauté de Communes de ce jour :

- un conciliateur de justice est à la disposition du public tous les 1^{ier} et 3^{ième} mardi du mois à la Mairie de BARR (service gratuit)

- la ville d'ANDLAU avec la Communauté de Communes du Piémont de BARR et du BERSNTEIN ainsi que le Conseil Général, participent à une étude concernant la jeunesse de 10 à 25 ans dans sa globalité. Les jeunes seront conviés à une réunion en salle Arthus le 1^{ier} décembre 2010 à 14h où la parole leur sera donnée. **Un questionnaire pour les jeunes est disponible en mairie.** Après la réunion, une association locale projettera le dernier film sur Michael Jackson « This is it ». Le questionnaire sera à retourner soit à la Mairie soit déposé lors de la réunion.

- La Commune du Hohwald informe que les jeunes d'Andlau souhaitant skier avec l'école de ski dispose d'une navette routière pour y accéder.

▪ M. le Maire regrette les nombreuses démissions enregistrées au niveau des pompiers. Ultérieurement, une journée d'information devra être organisée salle Arthus pour susciter de nouvelles vocations, l'idéale étant de constituer un corps de pompiers de montagne.

Une simulation de sauvegarde à la Maison de Retraite Stoltz Grimm sera également organisée.

▪ Mme BIANCHI Raymonde signale l'état du cimetière ; il convient d'enlever les déchets de fleurs et mettre en place une benne de réserve.

▪ M. EFFINGER Raymond signale les nombreuses canettes de bière dans le fossé (chemin entre le Crax et MITTELBERGHEIM).

▪ Mme GOETZMANN Raymonde demande que les détritiques sous et autour des lavoirs soient nettoyés.

▪ M. JUND Etienne informe que la directrice de l'Ecole Maternelle souhaite valoriser la mare ; des parents ont participé au nettoyage de la mare et une barrière de sécurité sera mise en place par la commune.

▪ M. le Maire informe qu'il est prévu un aménagement de massif fleuri rue Clémenceau, rue Joffre.

Appel à la solidarité aux commerces d'ANDLAU

Mes chers compatriotes, vous avez sans doute lu dans la presse ou entendu, à l'occasion de discussions, que la COOP restructure ses points de vente et annonce d'éventuelles fermetures de magasins devenus non rentables aux yeux des financiers. Si un professionnel peut facilement admettre cet état des choses, c'est à contrario mal perçu et mal compris par la population. Le groupe COOP étant rattaché au groupe LECLERC se doit d'équilibrer les finances de ses exploitations de magasins. Je ne pense pas qu'il y a une réelle volonté de réduire les points de distribution COOP, mais la réalité sur le terrain est souvent la cause d'une décision devenue nécessaire. La crise oui, mais pas que.

A ANDLAU, nous avons la chance d'avoir une Supérette COOP. Mais voilà, le résultat nécessaire à la pérennisation du magasin n'est pas tout à fait au rendez-vous et c'est bien dommage.

Le groupe COOP n'est pas le seul à détenir les manettes de cet enjeu. Nous avons, mes chers amis, un rôle essentiel à jouer pour le maintien de ce commerce. Il n'est pas question de fermeture à ce jour, mais ne soyons pas dupes, ils ne nous demanderont pas notre avis si Fabienne n'arrive pas à remonter la pente. Alors ! Bougeons-nous, faisons l'effort d'acheter quelque chose dans notre COOP ! Il ne s'agit pas de bouleverser votre mode d'achat ! Fabienne a simplement besoin de vendre un peu ! C'est vraiment peu compte tenu des possibilités sur ANDLAU. Ne sommes-nous pas content de pouvoir se dépanner en cas d'oubli ou de pénurie ? Régulièrement la COOP propose des promotions de bons rapports qualité prix. Je réitère mon appel aux associations et à vous mes chers amis pour qu'ensemble nous puissions partager la joie d'avoir sauvé un commerce.

Je profite de cette occasion pour féliciter la famille de M. YAZMIS Züdü repreneur du bureau de tabac. Et même si nous ne sommes pas tous fumeur, il y a sans doute d'autres nécessités à trouver chez eux. En tout cas je leur souhaite en votre nom de réussir le défi qu'ils ont décidé de relever.

Fabien BONNET, le Maire

PUBLICATIONS OFFICIELLES

Ordures ménagères

Ramassage : En raison du jour férié du 11 novembre, le SMICTOM collectera les déchets recyclables (bacs jaunes) le samedi 13 novembre 2010 (début de collecte 4h45).

Réglementation de la sortie des bacs à ANDLAU : l'arrêté du 08 septembre 2010 précise les points suivants :

- bacs gris : - Sortie des bacs **à partir** du dimanche 19h00
- Enlèvement **au plus-tard** lundi à 19h00
- bacs jaune : - Sortie des bacs **à partir** du mercredi 19h00
- Enlèvement **au plus-tard** jeudi 19h00

Chasse Les dates de battues pour les différents lots sont :

- côté Kritter : week-end du 13 -14, du 27-28 novembre et du 11-12 décembre et les mercredi 29 décembre 2010, samedi 15 janvier 2011 et lundi 31 janvier 2011.
- côté Crax : les samedis 4 et 11 décembre 2010 et 8 et 29 janvier 2011.
- M.F Efftermatten : les 16-17 et 18 décembre 2010 et les 27-28 et 29 janvier 2011.

Circulation

Le chemin dit « Andlauweg » sur le ban de la commune de MITTELBERGHEIM est un chemin rural macadamisé destiné prioritairement aux exploitants des parcelles et aux riverains de la commune. Malheureusement certains automobilistes venant de la direction d'ANDLAU se servent de cette liaison pour raccourcir leur trajet journalier. Une circulation dense voire dangereuse est constatée à certaines heures de la journée. Afin d'enrayer cette situation, les habitués de ce chemin sont priés de respecter la signalisation mise en place.

Relevé d'eau

Un agent communal passera courant du mois de décembre pour procéder au relevé des compteurs d'eau. Vous êtes priés de dégager les compteurs ainsi que leur accès pour une meilleure lecture.

11 novembre

Les automobilistes sont priés de ne pas stationner leur véhicule devant le monument aux Morts le jeudi 11 novembre 2010 au matin afin de permettre le bon déroulement de la cérémonie.

Révision de la liste électorale

Les personnes nouvellement venues à ANDLAU ou qui ne sont pas encore inscrites sur la liste électorale peuvent jusqu'au 31 décembre 2010 demander leur inscription en se présentant au secrétariat de la Mairie avec leur carte d'identité et leur ancienne carte d'électeur ainsi qu'un justificatif de domicile.

Transformation du POS en PLU : un registre de concertation est à la disposition des habitants à l'accueil de la Mairie. Il est destiné à recueillir les observations.

DIVERS

Calendrier

Suite à un problème d'impression, les pompiers de la ville d'ANDLAU ne passeront pas pour la traditionnelle distribution du calendrier.

Téléthon

Nouvelle mobilisation interassociative à Andlau, au programme :

- **vendredi 10/12** : la **marche des Lucioles** (marche nocturne vers le château du Spesbourg, rassemblement au château (braseros, animations, repas).
- **samedi 11/12** : soirée festive : show de reprises de Johnny HALIDAY par **Jean-Claude Bader et son groupe Tennessee** + petite restauration.

Chacun peut participer ou apporter son soutien à la réussite de cette mobilisation en faveur du Téléthon. Contact T. Frantz : 06 71 72 79 36. Programme détaillé sur ww.andlau.fr.

Concert : Les musiciens de l'orchestre d'accordéon d'ANDLAU sont heureux de vous inviter à son concert en faveur du Téléthon le **12 décembre 2010 à 16h00 à la Salle ARTHUS**. Venez nombreux !!!

Répétition ouverte au public :

La chanteuse **Christel KERN** propose aux Andlaviens d'assister à la répétition de son spectacle de chansons françaises "On va se faire la malle". Une occasion d'encourager Christel et de découvrir d'autres facettes de son art et ses talentueux musiciens. Salle Arthus le 7 décembre à 20h.

Annonce : Particulier cherche gravats, terre ou remblai. Tél : 03.88.08.19.33.

Un Andlavien qui a de l'endurance

Lors du dernier marathon de Montréal (le 5/9/10) le 1^{er} français était un Andlavien !

En effet Emmanuel STIEGLER a parcouru les 42,2km en 2h et 54mn, il arrive en 27^e et 2^e dans sa catégorie.

Vous avez déjà du le voir courir dans nos rues ou parcourir les collines des environs, encouragez-le à défaut de pouvoir le suivre ...

Bravo Manu et à bientôt pour d'autres exploits !





Les Fenêtres de l'Avent EDITION 2010

APPEL A PARTICIPATION

La 9ème édition des FENETRES DE L'AVENT organisée par l'association Les Filopat's d'Andlau aura lieu du DIMANCHE 28 NOVEMBRE au VENDREDI 24 DÉCEMBRE.

Chaque jour à 16h30, la population est invitée à se rendre à une fenêtre, librement décorée et indiquée sur un plan affiché et mis à disposition dans tous les commerces. Durant toute la durée de la manifestation, il sera possible de repérer les participants à l'opération grâce à la mise en place des bougies numérotées.

Participer aux **FENETRES DE L'AVENT**, c'est surtout une agréable rencontre avec des familles, des enfants et des seniors qui viennent assister, devant une fenêtre décorée, à une animation centrée sur une histoire de Noël lue ou racontée. L'évènement peut se clôturer par une petite collation (facultatif) et dure au maximum 1 heure.

La coordination de l'évènement a été confiée à Odette KECK, vice-présidente, qui prendra contact avec les participants.

L'association recherche des personnes qui souhaitent accueillir une fenêtre ou participer d'une autre façon à la fête (lecture, décorations, dons, gâteaux, vieillours). Les inscriptions sont ouvertes à toutes les familles qui habitent à Andlau.
Contact: 06 72 90 86 53



Tout au long de l'année le Tennis Club d'Andlau vous propose le vendredi :

- Une **école de tennis** pour enfants de 18h à 19h
- Des **cours collectifs pour adultes** de 19h à 20h

Renseignements au 06 61 1991 25 ou info@tennispassion.org



L'association Les FILOPAT'S D'ANDLAU informent

Marché de l'Avent.

Comme chaque année, Les Filopat's seront présents au traditionnel MARCHÉ DE Noël qui se tiendra les 20 et 21 novembre. L'association proposera aux enfants de confectionner eux-mêmes et selon leurs inspirations des bouquets et couronnes de l'Avent réalisés avec des matériaux et végétaux naturels. Venez partager avec nous ce moment féérique qu'est le temps de l'Avent !!!

Cours multi sports 7 à 11 ans : nouveau.

Pour les jeunes de 7 à 11 ans, les activités de découverte multisports proposées par l'association et animées par Alexandre se tiendront les samedis de 11h10 à 12h10 dans la salle de sport de l'Institut Meritain. Jeune et créatif, le nouvel animateur des Filopat's proposera des activités sportives, originales et ludiques telles que du « Flag », « Inditaca », « Tennis-ballon » ou encore du Tchouk-ball et du freesbee, bref de quoi satisfaire toutes les envies. Les jeux traditionnels, accessibles à tous, seront eux aussi explorés et à redécouvrir. Quelques places sont disponibles, reprise le 6 novembre à 11h10; contact au 03 88 08 24 41.

Fenêtres de l'Avent

La 9ème édition des FENETRES DE L'AVENT aura lieu du dimanche 28 novembre au vendredi 24 décembre. Les personnes qui souhaitent accueillir une fenêtre ou participer à l'évènement de manière ponctuelle, peuvent s'inscrire ou se renseigner auprès d'Odette Keck chargée de la coordination au 06 72 90 86 53.

Marche des Lucioles du Téléthon

Le 11ème TELETHON interrassociatif aura lieu les vendredi 10 et samedi 11 décembre. Vendredi, le sentier des Lucioles ouvrira la manifestation avec 4 départs pour la marche nocturne au château du Spesbourg. Samedi soir au Hall, un superbe show signé Jean-Claude Bader marquera le millésime. Les associations locales se mobilisent pour le Téléthon et tout le monde peut apporter son aide et son soutien à la réussite de l'organisation (confection de pâtisseries, mise en place au Spesbourg, installation matériel au Hall, encadrement), faites-vous connaître auprès de Thierry Frantz.

« Ours et Compagnie » recherche des bénévoles

- 1 ou 2 jours par semaine, pour aider les responsables au service de cantine.
Le mardi, jeudi ou vendredi de 11h30 à 13h15 (repas offert)

Votre profil : vous aimez les enfants et vous avez envie de donner un petit coup de main.

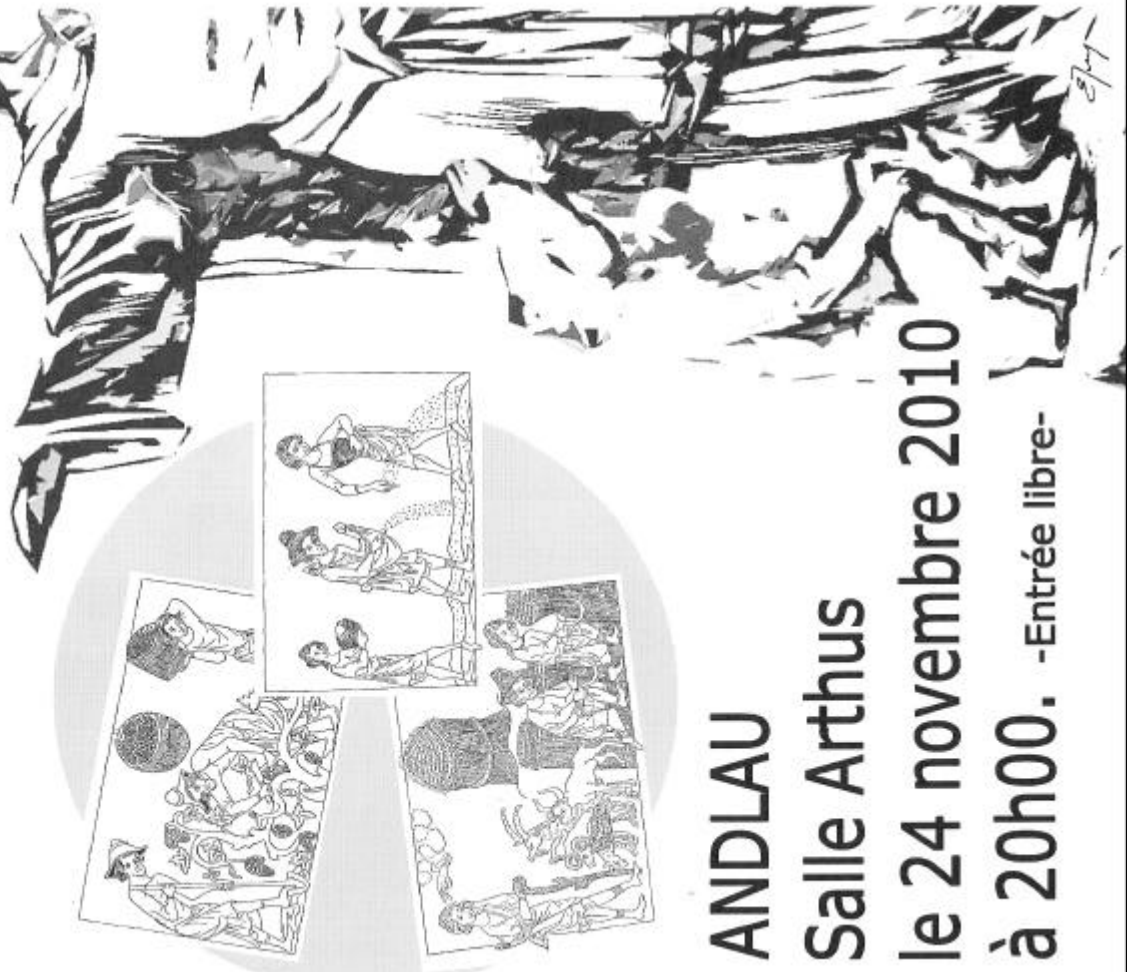
Si vous êtes intéressés, contactez la présidente de l'association Béatrice GISSELBRECHT au 03 88 08 50 93 ou l'animateur Bruno Hertrich au 06.23.03.46.91.

Et parlez-en autour de vous.

Merci.

VIVRE au temps de Ste Richarde

L'Association des Amis de la Seigneurie à Andlau organise
une **TABLE RONDE** animée par Benoît FREYTAG



ANDLAU
Salle Arthus
le 24 novembre 2010
à 20h00. -Entrée libre-

L'association
**Amis de
Andlau**

vous accueille et vous présente

Noël à
Andlau

Samedi

20

Dimanche

21

novembre

2010



SAMEDI

de 11 h à 20 h

À 14 h 30

Arrivée du Saint-Nicolas
et du Père Fouettard

À 16 h 30

Concert **DIAPASON**

Eglise Saint-Pierre-et-Paul
(ancienne Abbaye)

Entrée libre - Plateau

DIMANCHE

de 10 h à 18 h

À partir de 11 h 00

La chanteuse andlavoise

Christel KERN

Et les

Sonneurs de

Trompes de Chasse

À partir de 14 h 30

Lecture de Contes

de **Hubert BENDER**

Salle de la Madie - Entrée libre

Avec les Villes invitées



Châteaurenard
en Provence

Sexau
Forêt-Noire

Nos partenaires



Andlau
Citoyenneté